
Une déclaration commune en faveur des personnes polyhandicapées

Colloque des ONG du secteur «éducation»
du programme Helios II

AlRo. – Dans notre édition de jeudi, nous nous sommes fait l'écho de la tenue, au bâtiment Jean Monnet à Luxembourg, d'un important colloque ayant pour thème «Le polyhandicap et les handicapés de très grande dépendance». Au terme de leurs travaux, hier matin, les quelque 150 spécialistes en provenance de la majorité des pays européens ont entériné une «déclaration commune» en faveur des polyhandicapés.

Le premier chapitre de ce document a trait au respect des droits des personnes polyhandicapées, parmi lesquels figurent notamment le droit à la qualité de vie et au respect, le droit à l'éducation et à la (psycho)thérapie, de même que le droit à la participation et à l'inclusion dans le tissu social.

Parmi les mesures à mettre en oeuvre pour assurer un respect absolu de ces droits, les spécialistes prônent, entre autres, l'instauration

d'un environnement favorable au développement de la personne polyhandicapée. Dans cette optique, ils demandent la mise en place de structures de soins, d'aide et de soutien «bien insérées dans le tissu social, facilement accessibles et adaptées à chaque phase de la vie de la personne handicapée».

Toujours en vue d'améliorer la vie quotidienne des personnes concernées, les représentants des ONG du secteur «éducation» du programme européen Helios II réclament aussi un développement des services d'assistance aux familles. Enfin, ils insistent sur la nécessité de garantir aux polyhandicapés une prise en charge assurée par un personnel hautement qualifié. On retiendra également que les spécialistes souhaitent la poursuite des efforts devant permettre d'élaborer une terminologie internationale définissant avec précision les multiples manifestations du polyhandicap.
